

« L'argent public est rare ! »

Ça dépend pour qui...

Entretien avec la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire le 20 janvier 2025

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY (FO Agriculture/SNIAE-FO), Stéphane TOUZET (FO Agriculture), Soizic BLOT (SNTMA-FO), Christine HEUZE (FO Enseignement agricole) et Gisèle VIMONT (SNAMA-FO) lors de ce court entretien avec la ministre.

FO Agriculture est l'union des syndicats FO au MASA. Elle est notamment composée du Syndicat National des Techniciens supérieurs du Ministère en charge de l'Agriculture (SNTMA-FO), du Syndicat National des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (SNIAE-FO), du Syndicat National des Agents administratifs et de l'IFCE du Ministère de l'Agriculture (SNAMA-FO) et du syndicat national des personnels de l'enseignement agricole et de l'ANSES (FO Enseignement Agricole).

A retenir

En préambule de la ministre : la ministre constate une diminution du nombre de fermes et d'agriculteurs qui interroge l'agriculture Française. Une mission du CGAAER est diligentée sur l'installation et la transmission. L'objectif de la ministre est aussi de travailler sur la souveraineté alimentaire. Elle regrette que beaucoup de produits alimentaires consommés en France n'y sont pas produits. Elle souligne une concurrence, déloyale mais aussi parfois loyale, avec d'autres pays qui n'ont pas les normes que nous avons. Les contrôles doivent être raisonnables.

Confirmation des suppressions d'emplois : la ministre « se console » d'avoir limité à 45 ETP pour l'enseignement agricole, 15 à l'administration centrale et 60 non renouvelés pour les opérateurs, « vu le contexte budgétaire difficile ». Elle a sauvé les 95 ETP de l'ONF. En effet, ces postes ont permis la remise à flot de l'ONF.

RIFSEEP et action sociale : Confirmation de la volonté de la ministre de revaloriser l'IFSE, sous réserve du vote du budget. La ministre a également rappelé avoir permis le versement d'un CIA exceptionnel de fin d'année aux agents du MASA bénéficiaires du RIFSEEP. Par ailleurs, une dotation exceptionnelle de 330 000 € sera versée à l'ASMA nationale et une nouvelle convention est en cours d'élaboration.

Bon nombre de sujets n'ont pas pu être développés au vu du peu de temps que la ministre nous a accordé. Le maître mot est « *nous n'avons pas les moyens* ». **En conclusion, le compte n'y est pas ! FO Agriculture reste plus jamais mobilisé pour défendre nos missions ainsi que les femmes et les hommes qui les effectuent.**

Dans un contexte budgétaire difficile et face à des enjeux majeurs pour l'agriculture et les fonctionnaires du secteur, **FO Agriculture** a rencontré la ministre de l'Agriculture pour discuter des préoccupations relatives aux conditions de travail, aux suppressions de postes, à la gestion des missions et à l'avenir des agents publics. Cette rencontre a permis d'aborder des sujets variés, allant de l'enseignement agricole à la réorganisation du secteur forêt, en passant par les questions relatives à la protection des agents et à la révision des statuts. Bien que la ministre ait exprimé certaines priorités en matière de gestion des ressources humaines et d'efficacité budgétaire, **FO Agriculture** a soulevé de nombreuses inquiétudes concernant les conséquences de ces décisions, en particulier sur l'attractivité des métiers et la pérennité des missions. Ces échanges ont permis d'aborder la vision de l'avenir à moyen et long terme du MASA face à la privatisation des missions de contrôle officiel, au transfert du secteur forêt, à la baisse du nombre d'exploitations agricoles et à la remise en question des contrôles par une partie de la profession agricole.

Ce compte-rendu présente, dans les grandes lignes, les principales thématiques abordées avec la ministre.

Attachement aux statuts, à la technicité et à la formation des agents

FO Agriculture a souhaité avoir la confirmation que le recrutement de titulaires est privilégié. Les statuts permettent d'assurer les missions malgré les pressions.

Pour la ministre, la préférence va aux fonctionnaires. Mais il n'y a parfois pas le choix et il est nécessaire de recourir à des contractuels, notamment sur certains postes à profil. La pérennisation passe par le concours. Un grand pays démocratique ne peut pas se passer d'une bonne administration. Il faut monter en compétences. Mais nous n'avons plus les moyens, l'argent public est rare. Il faut s'assurer qu'un euro soit bien dépensé. Il y a trop de tâches administratives. Il ne faut pas détourner les agents des tâches principales de leurs missions.

Emplois contractuels

FO Agriculture a dénoncé les mauvais traitements (non reconduction de contrat ou dégradation de catégorie lors d'une reconduction, retard de versement des salaires...) infligés à nos collègues contractuels et demande un traitement honnête et respectueux.

Enseignement Agricole

FO Agriculture a interrogé la ministre sur :

- **La suppression de 45 postes :** Pourtant quand le budget de l'enseignement agricole nous a été présenté pour 2025, il n'a pas été question de cette réduction drastique. Le Premier ministre a déclaré le 16 janvier qu'il renonçait à la suppression des 4000 postes annoncée pour l'Éducation Nationale. Qu'en est-il pour l'enseignement agricole ?
- **Le maintien du maillage territorial des établissements de l'enseignement agricole :** **FO Agriculture** revendique qu'il n'y ait aucune fermeture d'établissement. Nous défendons que le lycée de Velet reste ouvert !
- Certaines des écoles de **l'enseignement supérieur agricole** sont **dans une situation financière critique**. L'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ne doit pas être sacrifié !
- **Les infirmières et les infirmiers des établissements de l'enseignement public agricole** demandant à bénéficier du CTI /Séjour à l'instar de leurs collègues de l'Éducation Nationale.

- **Agents contractuels sur budget : FO Agriculture** a également demandé un cadre de rémunération, nos collègues sont les seuls salariés sans cadre ! Les salariés du privé ont des conventions collectives. Les agents publics ont des grilles. Pour les ACB, il n'existe rien que l'appréciation de la direction qui les emploie.

La ministre « se console » d'avoir limité à 45 ETP les suppressions de poste dans l'enseignement agricole.

Transfert du secteur Forêt

Pour **FO Agriculture**, allégées par l'annonce du maintien des effectifs forestiers au sein du MASA, les inquiétudes des agent-e-s en charge des missions forestières demeurent cependant, suite au rattachement de la forêt au ministère de la transition écologique.

Le flash info RH diffusé le 14 janvier dernier a informé les agent-e-s sur l'absence de conséquence de ce transfert en terme de ressources humaines et de dialogue social. Soit. Mais comment le MTE envisage t-il l'exercice de cette nouvelle attribution ? Aucune communication à ce jour n'a été adressée par le MTE aux agent-e-s forestiers du MASA, qui restent très réservé-e-s sur l'intérêt de cette manœuvre qui semble strictement politique.

Pour illustrer la réserve des agent-e-s, nous pouvons citer la besogneuse mise en place de l'instruction, partagée avec l'ADEME, des dossiers d'aides au renouvellement forestier « France 2030 » et maintenant « France Nation Verte ». La laborieuse collaboration finalement mise en place entre agent-e-s de l'ADEME et des DRAAF et DDT(M) sur ce dossier n'augure rien de bon pour la suite.

Par ailleurs, d'autres sujets se font pressant et les agent-e-s forestiers dans les services déconcentrés attendent toujours des instructions mises à jour et des outils informatiques qui fonctionneraient enfin.

Comment les instances de dialogue social vont-elles intégrer ce transfert ? Par exemple, est-il prévu que le MTE soit représenté au CSA de réseau Forêt-Agriculture, ou au Conseil d'Administration de l'INFOMA, dans lequel sont formé-e-s les technicien-ne-s FTR du MASA ?

Pour la ministre, une information a été envoyée aux personnels pour leur confirmer la continuité dans la gestion RH (carrière, rémunérations...) et du périmètre du dialogue social. Concernant les conditions d'exercice des missions dans les services, là encore il n'y a pas de changement notable. La ministre est très déçue d'avoir perdu la forêt. La placer au niveau du MTE occulte la vision économique de la gestion du bois. Les responsabilités politiques sont partagées avec le MTE.

Administration territoriale de l'État (ATE)

FO Agriculture a interrogé la ministre sur la place que MASA souhaite tenir dans le cadre de l'ATE.

La ministre a une grande confiance dans les services déconcentrés de l'État. Dans ses mandats précédents, elle les a toujours utilisés afin de trouver des solutions. Afin de faire garder le lien avec la territorialisation, elle a demandé aux services déconcentrés, maillon fondamental, de faire l'interlocuteur avec le monde agricole. Elle s'inspire beaucoup du terrain.



Avenir de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

FO Agriculture interpelle la ministre sur le courrier qu'elle lui a adressé en décembre dernier resté sans réponse à ce jour (effectifs, budget, qualité de vie au travail...).

[Inquiétudes sur la réduction des effectifs et la dégradation des conditions de travail à l'IFCE](#) - Lettre ouverte du SNAMA-FO et FO IFCE (**FO Agriculture**) à la ministre de l'agriculture du 4 décembre 2024.

Mayotte

FO Agriculture interpelle la ministre au sujet de la situation dramatique que vivent nos collègues et l'interroge sur les mesures engagées.

La ministre a annoncé la nomination d'un coordinateur spécial. Une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail ministérielle (F3SCT M) exceptionnelle aura lieu le 23 janvier.

Protection et soutien des agents dans l'exercice de leurs fonctions

FO Agriculture souligne le constat que des directions ont encore des difficultés à déposer plainte et à soutenir les collègues agressés. **FO Agriculture** rappelle une nouvelle fois l'art. 433-3-1 du Code pénal (art. 9 de la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021) qui stipule que « Lorsqu'il a connaissance de faits susceptibles de constituer l'infraction prévue au premier alinéa, le représentant de l'administration ou de la personne de droit public ou de droit privé à laquelle a été confiée la mission de service public dépose plainte ».

Parcours professionnels

les différents reclassements et intégrations au sein du MASA ont causé d'importants déséquilibres dans les différents corps. Cela nuit gravement à l'attractivité de nos métiers. Une reconduction des derniers plans de requalification, notamment de B en A mais aussi de C en B et pour la catégorie A, permettra de redonner de l'attractivité aux carrières des agents.

Bon nombre de sujets n'ont pas pu être développés au vu du peu de temps que la ministre nous a accordé. Le maître mot reste néanmoins « nous n'avons pas les moyens ».

En conclusion, le compte n'y est pas !

FO Agriculture reste plus jamais mobilisé pour défendre nos missions ainsi que les femmes et les hommes qui les effectuent.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

